

1.2

BILAN MINISTÉRIEL VP



AU TITRE DE LA CULTURE

MODERNISATION ET RATIONALISATION DU SECTEUR CULTUREL

Création d'une direction de la culture et du patrimoine réunissant la DCP et le SPAA – septembre 2024.



DOSSIERS UNESCO

- Candidature de Te 'Ori tahiti – La Danse tahitienne au patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO, en attente de la décision présidentielle **mai 2024** ;
- Candidature du bien mixte Te Henua Enata – les Îles Marquises au patrimoine mondial de l'UNESCO. Rapport final du Comité des biens français en cours de rédaction, qui sera porté en juillet 2024 par le rapporteur français à New Delhi pour décision ;
- « **Paysage culturel Taputapuātea** » : Finalisation en cours par G2P du concours d'architecte pour la construction du pôle d'accueil et son centre d'interprétation, ainsi que des aménagements du site « Tahua-marae Taputapuātea i Ōpōa ». Relance du comité de gestion en juin 2024 et évaluation du plan de gestion 2017 – 2023 – Rendu du rapport en juin 2024.

Protection, sauvegarde, conservation du patrimoine

Classement de sites majeurs ou en péril – Commission du Patrimoine Historique

CPH du 6 mai 2024 :

- **Monuments historiques** : avis favorable à la proposition de classement du buste de Pouvāna'a a 'Ō'opa de la place Taraho'i ;
- Adoption des propositions de délimitation des périmètres du Fort de Taravao et du Monument aux morts de Papeete ;

Classement en cours d'instruction :

- **Monuments historiques** : Cimetière chinois « Chemin du repos éternel – Tombes des Ancêtres », dossier en cours de finalisation avec le SI NI TONG – 2e semestre 2024 ;
- Blockhaus antiatomique de Tuerai – 2e semestre 2024 ;
- **Monuments archéologiques** : Vaimā'i (Taha'a) ; Site Kamuihei (Nuku Hiva) – 2e semestre 2024 ;
- **Monument culturel** : Site « Rerera'a vārua i Tāta'a i Fanatea » – Fin 2e semestre 2024 ; Motu To'opua rahi et To'opua iti de Porapora, notamment le monument Tumu-iti – 2e semestre 2024 ; Pierres 'Ōfa'i Honu et Te Pua Matāri'i (Porapora) – 1er trimestre 2025.

CONSERVATION DU PATRIMOINE

- Modélisation en 3D de la maison de la reine MĀRAU (plans remis en novembre 2023) et de la Saintonge – mairie de 'Ārue – réalisé avril 2024 – En attente de la cession des plans – juillet 2024 ;
- Restauration du monument aux Morts – réalisé mai 2024 – Aménagement de l'esplanade – 2e semestre 2024 ;
- Inventaire sanitaire des sites et monuments historiques classés des Îles du Vent (Tahiti et Mo'orea), et préconisations de sauvegarde et de restauration – réalisé avril 2024 ;
- Livre blanc de l'archéologie polynésienne (issu des 1res Assises de l'archéologie de la Polynésie française de janvier 2024) – livraison mai 2024 ;

- Finalisation du livre V du code du patrimoine sur l'archéologie. Projet présenté aux associations et archéologues à l'occasion des 1res assises de l'archéologie – textes rédigés et arbitrage VP en juillet 2024 ;
- Restitution d'une partie des restes humains détenus et identifiés dans les collections du Bishop Museum à Honolulu, Hawaï'i (juin 2024 FESTPAC) et inhumation sur leur site de provenance en Polynésie française – 2e semestre 2024 ;
- Retour d'un patu du site de Vaito'oti'a – Hūāhine – réalisé avril 2024 ;
- CAPF : mise en ligne du Livret sur les pas de danse – finalisation mai 2024.

DIFFUSION ET VALORISATION DU PATRIMOINE

- **Célébrations de Matāri'i (i ni'a / i raro)** : un jour férié à Matāri'i i ni'a, le 20 novembre en remplacement de la date du 29 juin – validé par le conseil des ministres en sa séance du 30 avril 2024 – applicable en 2025 ;
- Réaménagement du site du Marae 'Ārahurahu, nouvellement affecté à la DCP : gardiennage par le SAS, aire de stationnement, expropriation de la servitude pour cause d'utilité publique, autres opérations foncières pour la maîtrise des espaces occupés par le site – 2e semestre 2024 ;
- Compléments d'aménagements et de signalétique sur le site culturel et archéologique de Maeva – Hūāhine – juin 2024 ;
- Relocalisation du nouveau Centre des métiers d'art. Un site a été identifié à Outūmaorao – 2e semestre 2024 ;
- **Aménagement d'espaces dans le Terminal de croisière dès son inauguration formalisée** : rez-de-chaussée dédié à l'artisanat ; 1er étage dédié à des expositions temporaires gérées par le MTI – 2e semestre 2024 ;
- Poursuite des partenariats de prêts de collections polynésiennes détenues par des musées internationaux (British Museum, Cambridge Museum, Musée du Quai Branly, Musée ethnographique de Berlin, Musée ethnographique de Madrid,) – 2e semestre 2024 et poursuite en 2025;
- Pose d'une statue en bronze représentant Vēhiātua i te mata'i sur le site des JO de surf à Teahūpo'o – juin 2024 ;
- Édition ou réédition de livrets culturels sur les légendes de Polynésie française par la DCP : Fatu Iva, Bora Bora –réalisés, Maupiti, Māhina – juillet 2024, et sur des thématiques telle que « Te Tāura » – réalisé ;
- **Centre de Métiers d'Arts (CMA)** : convention de partenariat avec le « New-Zealand Māori Arts & Crafts Institute – Te Puia » (NZ MACI) – 2e semestre 2024 ;
- Instauration d'un Pass culture (échanges avec le Ministre métropolitain de la culture et travaux en cours avec Te Fare Tauhiti nui – Maison de la Culture).

PARTENARIATS CULTURELS

- Participation de Te Fare Iamanaha – MTI avec le National Gallery of Australia NGA: pour l'exposition « Gauguin's World – Tōna Iho Tōna Ao » à Canberra : prêt d'objets, réalisation de tableaux vivants avec un groupe de danse, participation du Service de l'artisanat à l'achalandage de la boutique d'art de la NGA, participation de personnalités polynésienne à un symposium sur l'œuvre de GAUGUIN, – juin 2024 ;
- **Samurai Japan** : organisation d'un festival culturel (Samurai Japan French Polynesia 2025) avec TFTN – mars 2025 ;
- Inauguration du Musée des navigations austronésiennes en Chine – fin 2024.

ARCHIVES

- Obtention par le truchement d'un vœu du CM en février 2024 sur le transfert de propriété par l'État au profit de la Polynésie française des archives foncières et judiciaires utiles à la justification des droits des personnes ;
- Partage des notices de tous les ouvrages ayant fait l'objet d'un dépôt légal effectué pour le compte de la BNF au profit de la Polynésie française (projet de convention entre la BNF et le SPAA en cours de formalisation 2e semestre 2024) ;
- Numérisation et mise en ligne sur le site Internet des ANOM du fonds d'archives « Océanie » intéressant la Polynésie française avec l'appui budgétaire du Pays – 20 millions de F CFP en 2024 (projet de convention entre les ANOM et le SPAA en cours de formalisation 2e semestre 2024) ;
- Mise à disposition d'une copie numérisée des archives de la London Missionary Society (LMS) détenues par l'Université de Londres (projet de convention entre la SOAS et le SPAA en cours de formalisation) ;
- Mise à disposition des Communes de la Polynésie française des fichiers numériques de l'état civil avant 1930 – Remise de clés USB au fur et à mesure des rencontres avec les communes ;
- Donation au Pays des archives appartenant aux ayants droit de William HENRY, missionnaire de la LMS basé en Australie (projet de convention de don entre le Pays et les ayants droit en cours de formalisation) ; 2e semestre 2024 ;
- Demande d'avis au Conseil d'État sur la clarification de la répartition des compétences statutaires en matière d'archives entre le Pays et l'État, après réception de l'analyse juridique du ministère national de la culture – fin 2024.

PROMOTION DES LANGUES MĀ'OHĪ ET DU BILINGUISME

- **CESEC** : traduction en tahitien des avis rendus par l'Institution et de son rapport d'activité 2023 – réalisé ;
- Traduction des intitulés des divers départements, postes et fonctions de l'ensemble des services et des établissements relevant de la tutelle de la Vice-présidence – réalisé ;
- Traduction du Statut de la Polynésie française en langue tahitienne – réalisé (version en cours de validation) ;
- Organisation d'un séminaire international sur les langues autochtones (Nouvelle-Zélande, Hawaï'i, Corse, Bretagne, etc.) en lien avec le CESEC, la DCP et les Académies des langues de Polynésien en préfiguration du lancement de l'Office Public des Langues Polynésiennes (OPMP), 2e semestre 2024.

AU TITRE DE L'ENVIRONNEMENT

Protection des espèces et des espaces protégées

- **Observation des mammifères marins – avril 2024** : Modification de la partie « arrêté » du code de l'environnement pour simplifier et renforcer la protection des mammifères marins, et plus spécifiquement les baleines : phase de consultation de la commission chargée de l'environnement à l'APF, des associations de protection de l'environnement et des professionnels du secteur de l'observation (février 2024) et adoption de l'arrêté (avril 2024) qui ne sera applicable qu'en décembre 2024 (prochaine saison d'observation) – Réalisé ;
- **Projet de loi du pays sur les sanctions relatives aux espèces de catégories A et B** : Travail avec la DIREN et les magistrats judiciaires pour accroître les sanctions pénales pour les contrevenants portant atteinte aux espèces protégées – Fin 2024 ;
- **Protection de la biodiversité contre les importations d'espèces** : Modification du code de l'environnement visant à supprimer le



régime dérogatoire actuel permettant de délivrer des autorisations d'importation ponctuelles au cas par cas (perroquet, etc.), en collaboration avec la DBS – fin 2024 ;

- Création de conservatoires d'espèces protégées (piper methysticum ou 'ava, apetahia raiateensis ou tiare 'apetahi) – en cours ;
- Partenariat avec le laboratoire du Conservatoire de Brest et l'EPIC Vanille de Tahiti pour la reproduction in vitro de tiare 'apetahi. Pour rappel le tiare 'apetahi est une espèce protégée de catégorie A du code polynésien de l'environnement – Convention en cours avec l'EPIC Vanille et échanges sur la coopération avec le Conservatoire de Brest (mai 2024) ;
- Partenariat avec l'ONG Pew-Bertarelli (avec le MPR) ainsi que la FAPE sur les sujets d'aires marines gérées et protégées (Lettre d'intention du 11 janvier 2024) ;
- Partenariat avec le MPR, la DRM et l'OFB sur le colloque « grands fonds » du 6 mars 2024 ;
- Recrutement d'un agent de cat. A à la DIREN sur le secteur des espaces et relance de la gestion de Tainui Atea (la grande aire marine gérée) – Réalisé (avril 2024).

LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS

- Définition des déchets dangereux dans le code de l'environnement – Arrêté CM du 28 décembre 2023 : permettre une meilleure caractérisation de l'infraction et a fortiori des sanctions (dépotoirs sauvages) – Réalisé ;
- **Transfert de la compétence déchets ménagers à la Polynésie française** : Lancement de la phase de diagnostic en collaboration avec la DDC, l'AFD, l'ADEME (cabinet INDIGGO / INGEFI) – Premiers résultats attendus au prochain Congrès des Communes – fin 2024 ;
- Modification du code de l'environnement pour prévoir le mode d'adoption du schéma Territorial de Prévention et de Gestion des Déchets (STPGD) – Arrêté n° 3 CM du 3 janvier 2024 relatif à l'élaboration du schéma territorial de prévention et de gestion des déchets et portant modification du code de l'environnement – Réalisé ;
- **Adoption du schéma Territorial de Prévention et de Gestion des Déchets (STPGD) – juin 2024** : Adoption prochaine du STPGD en CM après une phase de consolidation des observations : présentations au Président de la Polynésie française et en comité interministériel (septembre et octobre 2023), larges consultations menées auprès du SPC-PF et des Communes de 'Ārue et Fa'a'a (décembre 2023) en collaboration étroite avec la DDC, l'ADEME et l'AFD. Actuellement en phase de consultation publique. Consolidation du document final et présentation en CM en juin 2024 ;
- **Réduction de la production de déchets plastiques (vaisselle à usage unique) – mai 2024** : Transmission du projet de loi du pays relative à la réduction de l'utilisation des produits à usage unique et portant modification du code de l'environnement, au CESEC. Avis favorable n° 18/2024 relatif au projet de loi du pays relatif à la réduction de l'utilisation des produits à usage unique et portant modification du code de l'environnement. Transmission à l'APF pour adoption en juin 2024.

POLITIQUE DE L'EAU

- **Rationalisation de la gouvernance de la politique de l'eau (COFIL et COTECH) – février 2024** : Intégration du ministère en charge de l'agriculture au sein du COFIL et officialisation du COTECH (arrêté no 106 / CM du 1er février 2024) – Réalisé ;
- Réception de la première tranche des fonds de l'Union européenne en décembre 2023 (collaboration DAIEP), d'un montant de 716 millions de F CFP, sur une enveloppe totale de 3,7 milliards de F CFP pour la période 2021 – 2027 – Réalisé ;
- Financement du remplacement de l'émissaire de rejet des eaux usées traitées et des réseaux de collecte, géré par la SEM VAITAMA.

L'autorisation de programme correspondante, d'un montant initial de 915 000 000 F CFP, a été augmentée de 951 000 000 F CFP dans le collectif budgétaire de juillet 2023 pour pallier l'augmentation des coûts des matières premières et du transport maritime international, croisée à l'inflation mondiale et locale. Les travaux devraient débuter en 2025 – Réalisé ;

- **Formation sur les rivières par trois agents de l'OFB** : Gabriel Melun (Chargé de mission recherche – Direction de la recherche et de l'appui scientifique), Mikaël Le Bihan (Technicien appui technique et police – Direction régionale Bretagne) et Michaël Cagnant (Ingénieur connaissance eaux et milieux aquatiques – Direction interrégionale PACA-Corse), à destination de la DIREN et de la DEQ (lundi 29 avril) – Réalisé.
- Sensibilisation et éducation du grand public et des scolaires aux thématiques environnementales
- Campagnes de communication bilingue grand public, pour sensibiliser la population aux bons gestes à adopter pour la réduction ou la valorisation des déchets, ainsi que pour la gestion des déchets dangereux – en cours ;
- Film des VOHI (Nettoyage des plages aux Tuamotu) – diffusion en janvier 2024 - Réalisé ;
- Journée mondiale de l'eau célébrée le 22 mars. Installation d'un « village de l'eau » dans les jardins du Parc Pā'ōfa'i de Papeete et célébrations culturelles dans les Jardins d'eau de Vaipāhī i Atehihi à Mataiea (23 mars) – Réalisé ;
- Projet de création d'un espace d'exposition temporaire au sein du terminal de croisière dédié à la Biodiversité – courant 2024 ;
- Campagnes de communication sur l'aspect sanctions environnementales et bon comportements – Fin 2024.

AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE

- **Limitier les nuisances sonores** : projet d'arrêté portant modification du code polynésien de l'environnement (pour mettre en application l'article LP. 4333-2 du code précité) après consultation des associations, en cours de finalisation mais nécessite une expertise scientifique sur les modalités techniques de contrôle du bruit - mai 2024 ;
- Refonte du cadre normatif relatif aux panneaux d'affichage publicitaires (à titre commercial). Planification des réunions de concertation avec la DCA, le MEF, le MSF et le SPC-PF – Fin 2024.

BIEN-ÊTRE ANIMAL

- Création d'une cellule en charge du bien-être animal au sein de la DIREN (arrêté no 2224/CM du 1er décembre 2023 portant modification de l'arrêté no 242/CM du 16 février 2012 portant organisation de la direction de l'environnement et relatif au bien-être animal) et demande de création d'un poste de catégorie A au collectif 1. Ce poste pourra être pris en charge soit par un administratif, soit par un vétérinaire - Réalisé ;
- Création d'un comité de réflexion sur le bien-être animal composé de l'État, du Pays, des Communes, des associations et des vétérinaires. Fonctionnement informel du comité. Le projet d'arrêté d'officialisation va être déposé (mai 2024) ;
- Attribution de subventions aux associations de protection des animaux dans le cadre des campagnes de stérilisation à hauteur de 60 millions de F CFP pour un prévisionnel de 3 000 stérilisations en 2024 – Décembre 2023. Budget 2024 : 50 millions de F CFP - Réalisé ;
- Collaboration avec la DBS et le MPR sur un projet d'arrêté relatif à l'exercice des vétérinaires étrangers en Polynésie – juin 2024.

RENFORCEMENT DU PROCESSUS DE SANCTIONS CONTRE L'INCIVISME ENVIRONNEMENTAL

- Proposition de modification de l'arrêté portant délégation de pouvoir du Président à la Vice-présidente, permettant la mise en demeure des contrevenants par la DIREN (pouvoir de sanction restant dévolu au Président, sauf en matière d'ICPE). Nécessite de nouveaux arbitrages par le Président de la Polynésie française (Juin 2024) – en attente ;
- Formations de la DIREN auprès de l'OFB et consultations de la DGAE, DPAM et DTT sur les problématiques de constatation, police administratives et sanctions administratives – En cours.
- Changement climatique
- COPIL Polynésie française/Météo France le 14 novembre 2024 avec des travaux sur différentes conventions financières de partenariat – Réalisé
- Note de présentation au Président de la Polynésie française sur la nécessité de création d'un délégué interministériel climat (DIM Climat) pour diriger les politiques d'atténuation mais surtout d'adaptation dans notre pays. Collaboration avec l'ADEME et l'AFD sur des cofinancements possibles en la matière – Réalisé (avril 2024).

AU TITRE DU FONCIER



Réunions d'information publique en matière foncière sur Tahiti et dans les îles pour l'année 2024 – Réalisé

- **Atelier no 1** : L'histoire du foncier et du cadastre ;
- **Atelier no 2** : Les nouveaux dispositifs du foncier ;
- **Atelier no 3** : L'action judiciaire en matière foncière ;
- **Atelier no 4** : La publicité foncière.

1. ADAPTATION DE LA RÉGLEMENTATION AUX PARTICULARITÉS POLYNÉSIENNES

- Projet de loi du pays portant création de la fiducie de droit polynésien – début mai 2024

Ce projet a été pensé à partir d'un constat sociologique, en partenariat avec l'Université de la Polynésie française et la collaboration de deux professeurs de droit de l'Université de Paris Sorbonne.

Les professionnels comme les banques, les notaires, les géomètres, les avocats, les liquidateurs judiciaires, les associations familiales, etc., ont déjà largement été associés et consultés à la faveur de deux séries de réunions en janvier et novembre 2023. La Consultation en cours du Comité des sociétés d'assurances de Polynésie (COSODA).

Mois	Durée	Tahiti - Îles
Mars	2 jours	Māhina
	3 jours	Rangiroa
Avril	2 jours	Punaauia
Mai	2 jours	'Ārue
Juin	2 jours	Hitia'a O te Rā
Août	3 jours	Nuku Hiva
Septembre	3 jours	Ra'ivāvae
Octobre	2 jours	Ra'iātea
Novembre	2 jours	Pā'ea
Décembre	3 jours	Hiva 'Oa

CONSULTATION CESEC PUIS SAISINE APF.

- Projet de loi du pays relative à la consolidation des déclarations de propriété non abouties pour les îles Gambier et l'atoll de Tatakoto (septembre 2024).

Dans le même esprit que la loi du pays sur le Titrement de certaines terres à Rututū et Rimatara, il est envisagé de créer un cadre réglementaire original à la situation spécifique des Gambier et de Tatakoto.

Sur ces îles, une procédure de déclaration des terres a bien été instaurée suite à leur annexion. Mais sur presque un tiers des terres, ces déclarations n'ont pas abouti aux Tōmite pour une raison inconnue. Cette situation doit être traitée aujourd'hui pour permettre à ces populations de valoriser leurs terres. C'est l'objet de ce projet de loi du pays – en cours.

- **Projet de modification ou d'adaptation de l'article 19 de la loi organique :**
 - Actuellement, cet article prévoit simplement que « la Polynésie française peut subordonner à déclaration les transferts entre vifs de propriétés foncières situées sur son territoire ou de droits sociaux y afférents, à l'exception des donations en ligne directe ou collatérale jusqu'au quatrième degré. » – projet soumis à l'arbitrage de la Présidence en mars 2024.
 - Dans un arrêt no 464367 du 9 novembre 2022, le Conseil d'État a précisé que les dispositions de cet article ne prévoient pas la possibilité d'adopter des mesures fiscales en vue de protéger le patrimoine foncier, ce qui nous a valu l'annulation en justice de la loi fiscale dite des 1 000 %.
 - Ce projet de modification a ainsi pour objet de permettre l'adoption de telles mesures de différenciation fiscale en vue de préserver l'accès à la propriété foncière dans des « zones sous tension soumises à la spéculation foncière. » Cela vise à instaurer une fiscalité différenciée en matière foncière dans des zones prédéterminées et suivant des critères à sélectionner.
 - Si cette modification était retenue, cela nous permettrait, par le biais de la loi du pays, de fixer des critères objectifs permettant de fonder une fiscalité différenciée dans les périmètres qui auront été identifiés comme étant des « zones sous tension soumises à la spéculation foncière. »
 - Afin de nous permettre de cibler au mieux les critères à retenir pour fonder utilement les projets de lois du pays envisagés en application de cette modification de l'article 19 de la loi organique, plusieurs consultations sont en cours auprès de l'agence Ōpua (lieu de naissance, primo accession, etc.).
- État des lieux des occupations du domaine public, autorisées et illégales (pontons, remblais) réalisé à Mo'orea et Ra'iātea (Bora Bora en cours – juin 2024) en vue de rationaliser l'occupation du domaine public et à terme d'optimiser sa conservation. **PM** : pour une occupation autorisée, trois occupations sont illégales – État des lieux livré sur 2 îles « pilotes », une 3e est en cours
- **Améliorer le dispositif de recherche et de localisation géographique des ayants droit par la curatelle** : projet de convention transmis au HC, aux Communes, à la CPS, aux banques, à l'OPT, à la DICP, à EDT ou projet de loi du pays en cas de refus de conventionnement – Lettres et projets de conventions envoyés aux entités concernées en mars 2024, en attente de leur retour.
- Projet de loi du pays instaurant le bornage contradictoire – en cours.

Ce projet débute et les professionnels intéressés (géomètres) doivent être prochainement consultés. Il a pour objectif de sécuriser de façon définitive les limites des propriétés foncières.
- Projet de loi du pays modifiant la loi du pays portant Titrement sur Rurutū et Rimatara (septembre 2024).
- Prorogation du délai pour déclarer et exclusion dans cette loi du pays des sites culturels et/ou qui revêtent un intérêt touristique. Ces sites ont d'ores et déjà été identifiés avec le concours de la DCP et les maires de ces Communes viennent d'être consultés – en cours.

AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DU SERVICE RENDU AUX USAGERS ET DE L'ACCÈS À L'INFORMATION FONCIÈRE

- Réduction des délais de délivrance des comptes hypothécaires depuis le 2 avril 2024, de 5 semaines à 1 semaine – achevé.
- Réduction des tarifs des copies des actes fonciers à 100 F CFP (Arrêts de la Haute Cour Tahitienne, fiches généalogiques) – achevé.
- Délivrance de documents cadastraux par les Communes de Polynésie française afin de faciliter les démarches foncières des usagers. La Direction des affaires foncières (DAF) propose une modification de la loi du pays no 2018-35 du 9 novembre 2018 relative à la délivrance de documents cadastraux par les Communes de la Polynésie française – projet de loi soumis à la commission du logement le 23/4/2024 – voté à l'unanimité.

À ce jour, 57 mairies ou mairies annexes sont signataires d'une convention leur permettant de délivrer les extraits de plans cadastraux et plans de situation.

Ainsi, les Communes souhaitant bénéficier de ce dispositif pourront dès lors délivrer également à leurs administrés un exemplaire des procès-verbaux de bornage et procès-verbaux de délimitation cadastraux présents dans l'application du cadastre 'Otia Pro.

Cette démarche permettra notamment aux usagers de ne pas avoir à se déplacer aux comptoirs du guichet unique et des antennes de la DAF pour accéder à ces documents en rapprochant d'eux les services de l'administration ;

- Récolement des archives foncières détenues par la DAF et désignation d'un référent archivistique avec l'assistance du SPAA. Constat d'état en cours de réalisation.
- Aménagement et valorisation du domaine public : parcs, bords de mer, espaces de loisirs. Réalisation d'une aire de jeux Tohua Keu o vevau nui à 'Atu'ona aux Îles Marquises avec l'installation de modules de jeux pour différentes classes d'âge ainsi qu'un équipement de street work pour les adolescents (octobre 2023), parc public de Tautira – Vaitepiha, délaissés de route de la côte est (en cours), accès public à la mer à Mataiea proche du site Vaima (début des travaux fin mai), aménagement du parking public situé face de TFTN (début des travaux le 29/4/2024).

AU TITRE DE L'ARTISANAT



- Inscription du tīfaifai à l'inventaire national du patrimoine culturel immatériel – mars 2024 (conférence sur le tīfaifai) ;
- Diffusion d'un label « Fenua originals » – en cours de déploiement depuis mars 2024 ;
- Espace dédié aux essences végétales (matières premières) – en cours ;
- Travaux sur la fiabilisation de l'approvisionnement en nacres pour le secteur de l'artisanat – en cours ;
- Fourniture et achalandage d'objets d'artisanat de la boutique de la « National Gallery of Australia » à l'occasion de l'exposition « Gauguin's world » en juin 2024 – en cours ;
- Projet d'arrêté portant relèvement des plafonds d'aides à destination des artisans (budget annuel de 53 millions de F CFP en fonctionnement) – en cours ;
- Introduction dans la loi du pays no 2022-14 d'une disposition qui permettra de reconnaître indépendamment de son statut, l'apport d'un artisan traditionnel au secteur et à sa spécialité (gardien ou passeur d'un savoir ou d'un savoir-faire – terme à définir en tahitien). Ce dispositif pourra s'appliquer à titre posthume – en cours ;
- Prise en charge par le budget du CMA des frais d'acquisition du matériel et outillage des élèves du CMA – en cours.

LGBTQ+

- Colloque des 7 et 8 novembre 2023 « Our Voices, our Rights and our Pacific Way » ;
- Politique sectorielle LGBTQ+ présentée au Conseil des ministres du 15 mai 2024 sous forme d'un livret de 30 mesures qui, après arbitrage, donneront lieu à des lettres de mission adressées par le Président de la Polynésie Française à chaque ministère concerné. La présentation de cette politique sectorielle interministérielle se conjugue avec la journée internationale des droits LGBTQ+ du 17 mai 2024.
- Participation d'une délégation polynésienne du 24 au 26 avril 2024 à la troisième conférence régionale sur les droits humains LGBTQ+ à Fidji ;
- Organisation de la quatrième conférence régionale sur les droits humains LGBTQ+ en Polynésie française en 2026.

